



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

apiculture

Question écrite n° 6247

## Texte de la question

Mme Sophie Errante attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la prolifération du « frelon asiatique » dans notre pays. Détecté pour la première fois en 2005 dans le sud de la France, le « *vespa velutina* » étend progressivement sa zone et gagne du terrain jusqu'à atteindre de nombreux départements du nord-ouest métropolitain à l'instar de la Loire-Atlantique. Cette situation est évidemment très préoccupante tant pour l'équilibre de la filière apicole que pour la préservation de la biodiversité. Se trouvant dans une situation déjà fragile, l'arrivée de ce prédateur déstabilise fortement l'ensemble de la filière apicole et *de facto* entraîne une grande interrogation quant à l'avenir de cette profession. En pollinisant de nombreuses plantes à fleurs, les abeilles contribuent au maintien de certaines espèces végétales ; c'est pourquoi elles constituent un maillon cardinal de la chaîne de l'écosystème. Forte de son rôle joué dans la préservation de la biodiversité, il apparaît prépondérant de protéger cette espèce contre l'invasion du « frelon asiatique ». Aujourd'hui, de nombreux citoyens, confrontés à l'installation de nids, s'inquiètent de cette situation. Un classement du « *vespa velutina* » parmi les organismes nuisibles dans le code rural permettrait le déploiement d'un plan d'action visant à combattre efficacement l'expansion de ce frelon. Au vu de l'urgence de la situation, elle lui demande de préciser les mesures qui seront engagées dans l'objectif de limiter durablement la prolifération du « frelon asiatique ».

## Texte de la réponse

Apparu en 2005 en Aquitaine, le frelon asiatique est désormais présent dans une grande partie ouest du territoire. Ce prédateur de certains ruchers est à l'origine de préoccupations légitimes au sein de la filière apicole. Lors de son apparition, plusieurs départements ont mené des campagnes de destruction des nids et de piégeage des frelons. Si elles ont ponctuellement freiné le développement de cette espèce, elles n'ont pour autant pas permis d'assurer son éradication, objectif inatteignable selon les scientifiques. D'ores et déjà, plusieurs organismes travaillent sur le frelon asiatique. En 2008, une étude de recherche appliquée a été lancée. Elle est menée, sur 3 ans, par le centre national de recherche scientifique, le muséum national d'histoire naturelle (MNHN), l'institut national de recherche agronomique (INRA) et l'institut de recherche pour le développement et financée sur le programme apicole communautaire, concernant la biologie de l'espèce, ses impacts sur les abeilles et le contrôle des populations. Le ministère chargé de l'écologie apporte également un soutien financier aux études menées par le MNHN et l'INRA. Face à l'inquiétude des apiculteurs et des élus locaux, le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a demandé au conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux d'élaborer un plan d'action général en faveur des abeilles. Ce plan, remis au ministre le 5 octobre 2012 prévoit un volet spécifique relatif à la lutte contre le frelon, notamment son classement comme nuisible. Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ont immédiatement décidé son classement en espèce exotique envahissante et nuisible à l'apiculture par une procédure accélérée. Ce classement devrait intervenir à la fin de l'année 2012, après les consultations obligatoires : consultation du public, du comité national de protection de la nature et du comité national d'orientation de la politique de santé animale et

végétale. Le classement de l'espèce comme espèce exotique envahissante et comme danger sanitaire permettra d'engager une action qui devrait contribuer à réduire la pression sur les ruchers.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Sophie Errante](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6247

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable et énergie

**Ministère attributaire :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 octobre 2012](#), page 5452

**Réponse publiée au JO le :** [18 décembre 2012](#), page 7547